

DECISION DU PRESIDENT N° 2024-5**Objet : autorisation de signature du marché relatif à l'animation des modules scolaires presque Zéro Déchet (2024-PA0-02)**

Considérant que les Programmes Zéro Déchet (PZD) sont des programmes d'accompagnement au changement de comportement à la consommation, élaborés par le SYMEVAD dans le cadre de son PLPDMA (*Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés*) 2020-2025.

Considérant que l'objectif de ces programmes est de réduire la quantité et la nocivité des déchets ménagers et assimilés, produits sur le territoire du syndicat.

Considérant que ce module incite à l'action, via des défis à réaliser.

Considérant qu'en 2019, le SYMEVAD a lancé la 1^{ère} édition de l'opération « Foyers Zéro Déchet », appelée à l'époque « Programme Consom'Acteurs ». Cette édition a évolué au fil des ans en s'adaptant à la demande et au contexte.

Considérant que pour sa 6^{ème} édition, le SYMEVAD propose une formule « scolaires presque Zéro Déchets » basée sur le format des précédentes éditions. Ce programme est destiné aux scolaires : écoles, collèges et lycées du territoire.

Considérant que la date de démarrage du marché est estimée au 14 octobre 2024 2023, pour une durée d'1 an ferme et non reconductible.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre,

Le Président du SYMEVAD

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché à l'auto entreprise « Sophie au Naturel » pour un montant de 2 982 € HT.

Article 2 : de signer la lettre de commande correspondante

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget principal de l'année 2024.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Arras,
- Monsieur le Comptable d'Hénin-Beaumont,

Fait à Evin Malmaison,

Le 7 octobre 2024

Le Président



Christian MUSIAL